Proposition de Contrat n° CT04004

Z.A Avenue du Vimeu Vert
80210 FEUQUIERES EN VIMEU
Tél : 03.22.61.21.10
Fax : 03.22.61.47.72

Date Appel	10/04/2017
Référence	
Commercial	**Thibault CARRIERE** t.carriere@metostock.com 06.88.93.89.26
Code Client:	DL
Proposition	

ETS DECAYEUX STI
A l'attention de M. DESCHAMPS Jacky
11, rue de la PLace
Site de SAUCOURT
80390 FRESSENNEVILLE

Tél. : 03.22.20.74.40 Fax : 03.22.20.74.50

Désignation de la prestation	Qté	Coût de la prestation €	Unité
DECHETS DANGEREUX CONDITIONNÉS			
TRANSPORT			
Enlèvement de déchets speciaux par plateau valable pour les Enlèvement de déchets spéciaux. sauf boue polissage, boue hydoxyde et boue centrifugeuse.	1,00	90,82 €	HT / Unité
TRAITEMENTS			
Acides Liqudes (SARP¨D9) 110105*			
Traitement d'acides résiduaires	1,00	360,00 €	HT / TONN
Taxe Générale sur les Activités Polluantes	1,00	12,78 €	HT / TONN
Basiques Liquides (SARP D10) 110107*			
Traitement de déchets liquides basiques	1,00	365,00 €	HT / TONN
Taxe Générale sur les Activités Polluantes	1,00	12,78 €	HT / TONN
Cyanures Liquides (SARP D10) 110111*			
Traitement de déchets cyanurés liquides (taux cyanure < 30 mg/l)	1,00	640,00 €	HT / TONN
Taxe Générale sur les Activités Polluantes	1,00	12,78 €	HT / TONN
Boues de Peinture Liquides (SCORI D13) 080111*			
Traitement de boues de peintures	1,00	245,00 €	HT / TONN
Taxe Générale sur les Activités Polluantes	1,00	12,78 €	HT / TONN
DECHETS DANGEREUX A POMPER			
Forfait pompage En camion citerne de 20m3	1,00	590,00 €	HT / Unité
Concentra d'Evaporateur NON CYANURÉ (SCORI D13) 110198*			
Traitement des concentrats d'évaporateurs Non cyanuré	1,00	190,00 €	HT / TONN
Taxe Générale sur les Activités Polluantes	1,00	12,78 €	HT / TONN

Proposition de Contrat n° CT04004

Désignation de la prestation	Qté	Coût de la prestation €	Unité
Concentra d'Evaporateur CYANURÉ (SARP D10) 110198*			
Traitement de déchets cyanurés liquides (taux cyanure < 30 mg/l)	1,00	640,00 €	HT / TONN
Taxe Générale sur les Activités Polluantes	1,00	12,78 €	HT / TONN

Proposition de Contrat n° CT04004

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute vente ou prestation de services à nos clients est soumise, sauf dérogation expressément acceptée par nous, aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions contraires figurant sur les documents du Client. La réception de la marchandise, ou le début d'exécution de la prestation, implique une adhésion sans réserve aux présentes conditions.

LIVRAISONS

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif. Les retards de livraison ne permettent pas à l'acheteur d'annuler la vente ou de refuser la marchandise. Ils ne peuvent pas davantage donner lieu à retenue, pénalité ou dommages et intérêts.

Nos marchandises même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.

RECLAMATIONS

Toute réclamation pour être valable devra nous être adressée dans les quarante huit heures suivant la réception de la marchandise, par lettre recommandée. Si la marchandise a été modifiée de quelque manière que ce soit ou utilisée, aucune réclamation ne sera possible.

En cas de non-conformité de la marchandise notre responsabilité se limite à son remplacement pur et simple si ceci est matériellement possible à conditions économiques comparables.

PAIEMENTS

Toutes nos marchandises et prestations sont payables au siège social, comptant à réception, sans escompte, sauf conditions de paiement différentes consenties expressément au Client.

En cas de non paiement à la date d'exigibilité d'une de nos factures, et non régularisation dans les trois jours d'un rappel de notre part, formulé par tout moyen verbal ou écrit, nous serons en droit d'exiger le règlement immédiat de la totalité des sommes dues à notre Société, à quelque titre que ce soit.

Conformément à la législation en vigueur, tout retard de paiement entraînera, de plein droit à partir de l'échéance et sans mise en demeure préalable, le paiement de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal.

RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément stipulé que les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix (intérêts de retard compris, le cas échéant).

Toutefois la responsabilité de la marchandise et de sa conservation est transférée à l'acheteur dès la livraison, celui-ci s'obligeant en outre à veiller à ce que son identification demeure possible tant qu'il n'en n'aura pas réglé le prix.

PRESTATIONS D'ENLEVEMENT ET/OU DE TRAITEMENT DE DECHETS

-Responsabilités

Il est rappelé que conformément au Code de l'Environnement, le Client, producteur ou détenteur de déchets est responsable des dits déchets, jusqu'à élimination ou traitement par notre Société ou ses sous-traitants ou partenaires.

-Conformité

Nous nous réservons le droit de contrôler les déchets sur notre plate-forme avant toute réception des dits déchets. En cas de non-conformité aux prescriptions réglementaires ou aux renseignements fournis par le Client lors de sa commande de prestation nous pourrons au choix proposer un nouveau prix ou refuser la prise en charge du ou des déchets non conformes qui seront alors retournés au Client à ses frais.

-Paiement des prestations

Nous ne procéderons pas à la prise en charge des déchets et/ou à la fourniture des prestations tant que nous n'aurons pas l'assurance d'un complet paiement. En cas de refus définitif de prise en charge, notre Société, conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Environnement, préviendra le Client et lui renverra le Bordereau de Suivi (BSD) mentionnant les motivations du refus. En outre nous signalerons, comme nous en avons l'obligation, sans délai, ce refus au service des installations classées territorialement compétent pour assurer le contrôle de son installation. Les déchets concernés seront retournés au Client à ses frais.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce d'ABBEVILLE sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa signature. Il se poursuivra ensuite par tacite reconduction, par périodes successives d'une année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre partie 3 mois au moins avant le terme de la période en cours.

Toutefois METOSTOCK Environnement se réserve le droit de modifier, avec un préavis d'un mois, le tarif de toutes, ou de certaines, de ses prestations, en cas de changement substantiel des conditions économiques affectant l'exécution du contrat. Dans cette hypothèse, s'il n'accepte pas le nouveau tarif, le Client pourra demander, soit la résiliation du contrat à l'issue du préavis, soit la cessation, à cette date, des seules prestations ayant fait l'objet d'une hausse.

PRESTATIONS DANS LES LOCAUX DU CLIENT

- Tout déplacement d'un de nos camions, demandé par le Client, qui se révélerait inutile de son fait (impossibilité d'accès dans les locaux, benne mal positionnée, chargement non terminé, etc.) sera facturé au tarif de la prestation complète.
- La responsabilité du Client sera engagée pour tout dommage survenant dans ses propres locaux qui résulteraient de consignes ou d'instructions de sa part à nos chauffeurs et/ou notre personnel ayant eu pour conséquence des manœuvres et/ou des opérations de manutention inappropriées.

FACTURATION

La facturation est établie sur le tonnage réception, le bon de pesée METOSTOCK Environnement faisant foi.

Conditions de règlement:	**BOR à 60 jours nets**	Signature et Cachet
Conditions de transport :	Transport par METOSTOCK ENVIRONNEMENT	
Validité de l'offre:	..	

BON POUR ACCORD CLIENT

REF : CT04004

Date : **Cachet de la société :**

Nom et qualité du signataire :

Numéro du bon de commande :

Signature :